L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 23 NOVEMBRE 1886

## PETITES ANNONCES.

30 DAYS' TRIAL. DR. DYE'S VOLTAIC BELT. BEFORE — AND — AFTER
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from a Crushing Weight of Lost Vitality, Lack of Nerve Force and Vigor, Wasting Weakness, and all those diseases of a Personal Nature resulting from Abuse and Other Causes. Speedy relief and complete restoration of Health, Vigor and Manhood Guaranteed. The greatest discovery of the Nineteenth Century. Send 6 cents for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
16 nov—Gm—mar jeu sam

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui naturellement me rendait de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, on fen intensa, fut consumé. Il était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était sur plus bas. Connaissant la valeur de la Salsapareille d'Ayer, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je me mis à l'en user, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque dès la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens comme pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devrez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. Wilds."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la Salsapareille d'Ayer pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsapareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et toutes les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

### Avis aux Créanciers.

Columbus M. Allen individuellement etc. vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,252—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Columbus H. Allen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte rendu présenté par Telesphore Toca, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

17 nov—17 21 26

### AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 29,406—Division A—Attendu que Morris H Gray a présenté sa pétition à la Cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Stack, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. MCGEEHAN Greffier.

23 nov—23 27—4 déc

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 17,422—Division B—Attendu que F. W. Eckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John Eckert, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. S. Willis, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

23 nov—23 27—2 déc

Succession de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,544—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Willis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

23 nov—23 27—2 déc

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19 285—Division B—Attendu que F. S. Willis jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Shaw, décédé testat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19 nov—19 23 28

Succession de Mme Mary Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,962—Division C—Attendu que Joseph E. Kaler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Mme Mary Spearing décédée : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19 Nov—19.23.28.

Succession de William Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,369—Division E—Attendu que F. S. Willis Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Simpson, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN Greffier.

20nov—20 24 28

Succession de Jean Lubat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16 432—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ve Jean Lubat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 nov—16 22 25

Succession de Valery Montat et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,333—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. S. Willis, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

14nov—14, 19, 23

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,043—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Willis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

23 nov—23 27—2 déc

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....0 75

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine sempte un surcroît d'abonné et de lecteurs à l'étranger.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....0 75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

GROS LOT

$150,000

A L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment les meilleures vues des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue journellement dans toutes les paroisses rurales de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en tout le français est ou s'intéresse aux affaires de notre pays

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $9, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 ..... de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de..... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de..... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de..... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de..... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de..... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de..... | 200.. | 20,000 |
| 200 Lots de..... | 100.. | 20,000 |
| 600 Lots de..... | 100.. | 60,000 |
| 1000 Lots de..... | 50.. | 50,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS :

| | |
|---|---|
| 100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... | 30,000 |
| 100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... | 10,000 |
| 100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... | 7,500 |
| 2,979 Lots s'élevant à..... | $522,500 |

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs se doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, Change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresses vos lettres enregistrées et faites des mandats sur la poste (money orders) payables à la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX ET ATELIERS

73 - CHARTRES - 73

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine nedengarve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et entre les parties ci-après mentionnées et en vertu du mandat à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Un vaste assortiment d'épiceries assorties et d'articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries etc., actuels dans un inventaire enregistré en vigueur, et le cheval, un wagon à quatre roues avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 nov—12,16,20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Golette, son grément, etc.

Wm. Cunningham vs John Wallace Park.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,434—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, vyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Benny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 1866 (Enregistré au bureau des Hypothèques, Livre 97, Folio 347.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 nov—23,30—7,14 20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à quatre roues, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de

Lang Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,217—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Un vaste assortiment d'épiceries assorties et d'articles de fonds, vins, liqueurs, installations, épiceries etc., actuels dans un inventaire enregistré en vigueur, et le cheval, un wagon à quatre roues avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 nov—12,16,20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Golette, son grément, etc.

Wm. Cunningham vs John Wallace Park.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,434—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'île No 30 neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Felicité (Road), conformément à un plan dressé par C. T. Dunbar, vyer, le 1er avril 1884 et déposé en l'étude de A. Maurras, notaire en cette ville, le numéro du forme l'enregistrement de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner leurs opinions dans les trois jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,

JULES VIENNE,

Député Greffier.

12 nov—1f p s p 30j

### AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,013—Division "D"—Ordre de Cour—Pour la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Sarrazin individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Duffé soit nommé syndic pour représenter ces créanciers absents au domicilié dans cet Etat ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ionne Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,972 — En vertu d'un ordre pour la vente de biens de l'Etat, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tiers du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nile-Orléans, entre les paroisses de Jefferson, vis, connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du range onze et section huit du township, section huit dit vers vente, et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt-deux (19) acres de la partie appartenant à la section huit dit vers vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12nov—12 19 26 déc 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,819—Ordre de Cour—Pour une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw, Frederick Kershaw, individuellement, soit et est convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 11me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion en soit donné aux dits créanciers de la dite Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés par la poste à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.

(Signé) W. W. MOUTON, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,810, Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Duffé soit nommé syndic pour représenter ces créanciers absents au domicilié dans cet Etat ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Simpson D. Marks individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour de nois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que H. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.

(Signé) W. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

3 nov—3f au 30j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. — W. M. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,810, Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Duffé soit nommé syndic pour représenter ces créanciers absents au domicile dans cet Etat ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Bienville et Conondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Golden Hall".

François Tubignon vs. Gustave D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,918—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlot borné par les rues Erato, Berouna, Thalie et Carondelet, d'après un plan de C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1866 et déposé dans le bureau de C. de Armas, notaire, le 13 mars 1867, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, non renumérotés, comme suit :

Les Nos 2, trente-trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur ; Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lazar, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 9 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 nov—23 30—7,14,21,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonnage de valeur, le

ARTHUR MAUCH JR.,

Ainsi que tout son grément, dans l'affaire de

Charles M. Schneider vs Arthur Mauck (ou Hasch).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau de tonage ou renommé connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr." avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses mentées et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur, d'après son inscription permanente No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans dans le livre B. G. folio 27 le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884, et a un pont et pas de mâts, une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 9/10 pieds. Ba 21 et 11/100 tonnes, une hélice à trois beaupré et une proue ronde, et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le Arthur Hauch jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'île No 30 neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Felicité (Road), conformément à un plan dressé par C. T. Dunbar, vyer, le 1er avril 1884 et déposé en l'étude de A. Maurras, notaire en cette ville, le numéro du forme l'enregistrement de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner leurs opinions dans les trois jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,

JULES VIENNE,

Député Greffier.

12 nov—1f p s p 30j

### AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,013—Division "D"—Ordre de Cour—Pour la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Sarrazin individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Duffé soit nommé syndic pour représenter ces créanciers absents au domicilié dans cet Etat ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura M. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,151—En vertu d'un jugement et ordre de vente, en date le 16 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usage servitudes et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Macy, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre-vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Macy sur une profondeur de cent quatre-vingt douze pieds, entre lignes égales et parallèles, et étant la même propriété acquise par L. J. Bright de P. A. Boyle, par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29oct—29—5,12,19,26 30nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre :

Succession de Chas. Foldy, Sr.

Il sera vendu à l'enchère publique, pour distribution, par Chas. Foldy Jr., l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir :

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'îlot borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième ; le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et lot No 26 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.

12 nov—2f au 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,819—Ordre de Cour—Pour une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw, Frederick Kershaw, individuellement, soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 11me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion en soit donné aux dits créanciers de la dite Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés par la poste à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.

(Signé) W. W. MOUTON, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—3f au 14 déc

## VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour causes de maladie.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Rue de Bayou, Nouvelle et Pauline de la Course, JEUDI, 25 décembre 1886, à cette vente, à 11 heures du matin, à l'enchère des vaches Napoléon et Gaynard, à un lait de la rue du Canal à l'Hôpital de Pied Remanet.

La vacherie de M. Jean Fort Posey, se composant de :

21 belles vaches laitières, 2 chevaux, une charrette à lait, les harnais, ustensiles, bouquets et tous les autres effets de la vacherie. Ainsi : Un fort lot de fois vaches.

La clientèle dont la vente journalière est de 22 à 24 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions — Jusqu'à $50, comptant ; et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

21 nov—

PAR MATHER & HOMES.

PAR MATHER & HOMES.—Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures P. M., le SAMEDI, 27 novembre 1886, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire No 34011, 27, intitulée succession de H. M. A. L. M. Hyams, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Une portion de terre dans la paroisse Iberville de cet Etat, étant le lot ou section 62 dans le comté 9, Range 10 Est, contenant environ 479 arpents.

27oct—6t ou 30 j

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane et Léon Lavedan, demandant une monition—No 19,307.

Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 26me jour de mars 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307 Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lui en fait par la Cour Cour ordonnant au shérif civil de vendre, publiquement et vendre la propriété ci-après décrite le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire en dessus mentionné, comme étant le plus fort enchérisseur, pour la somme de cent mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à notre Cour une monition en vertu, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées ont ici signifié et